



Rapport ANSES sur le vapotage : Kumulus Vape appelle à une lecture fidèle des conclusions scientifiques

***Face aux déformations médiatiques,
le Groupe rétablit les faits et saisit l'ARCOM***

Kumulus Vape (Euronext Growth - FR0013419876 - ALVAP), acteur majeur de la distribution de produits de vapotage en France, réagit à la couverture médiatique du rapport de l'ANSES* publié le 4 février 2026. Le Groupe dénonce un traitement journalistique qui trahit les conclusions scientifiques de l'Agence et annonce la saisine de l'ARCOM concernant certaines émissions audiovisuelles.

Ce que l'ANSES conclut réellement

Le rapport de l'ANSES, fruit de trois années de travaux et de l'analyse de plus de 2 500 études scientifiques, établit une hiérarchie claire entre vapotage et tabac. Sa conclusion centrale tient en une phrase : « *Les connaissances actuelles permettent de conclure que les effets associés à l'usage de la cigarette électronique ne sont pas d'une gravité équivalente à ceux provoqués par le tabac* » (p. 16). L'Agence enfonce le clou : « *Aucune catégorie d'effet ne dépasse, en gravité ni en niveau de preuve, celles observées pour le tabac fumé ; la combustion absente reste l'avantage majeur du vapotage* » (p. 25).

Qu'il s'agisse du service public ou du secteur privé, les rédactions françaises ont massivement choisi l'alarme plutôt que l'information. France Info titre ainsi sur un "risque sanitaire pour les vapoteurs". France Bleu assène que "vapoter, c'est aussi prendre des risques pour sa santé". CNews évoque un "terrain cancéreux". BFM TV, enfin, franchit un cap en affirmant à l'antenne : "Vapoter, ça tue aussi". Les conclusions centrales de l'Agence ont été reléguées en fin de papier quand elles n'ont pas été purement et simplement occultées, au profit d'accroches centrées sur des "risques" dont l'ANSES elle-même précise qu'ils relèvent du niveau de preuve le plus faible de son échelle scientifique.

Quand "possible" devient "certain" et "aucun cancer" devient "cancérogène"

L'ANSES classe ses conclusions selon quatre niveaux : Avéré, Probable, Possible et Insuffisant. Le niveau « Possible » désigne des hypothèses reposant sur des preuves très limitées, souvent animales ou cellulaires, sans lien de causalité établi chez l'humain. Pour le tabac fumé, les effets cardiovasculaires, respiratoires et cancérogènes sont tous « Avérés ». Pour le vapotage, aucun n'atteint ce niveau.

Pourtant, plusieurs médias transforment « *possible* » en « *probable* » pour les risques cardiaques. Pire : plusieurs d'entre eux évoquent les « *risques cancérogènes* » du vapotage alors que l'ANSES écrit noir sur blanc qu'« *à ce jour, aucune étude menée chez les utilisateurs de cigarette électronique n'a mis en évidence le développement de tumeurs* » (p. 14) et que les observations « *ne permettent pas de conclure à un possible effet cancérogène de la cigarette électronique à ce jour* » (p. 249). L'Agence ajoute que ces observations « *ne permettent ni de prédire la survenue d'un cancer, ni d'établir un lien de causalité* » (p. 14). Comment passer de « *aucune tumeur observée* » et « *impossible de conclure* » à des titres sur les « *dangers cancérogènes* » ? Par quel procédé journalistique une absence de preuve se mue-t-elle en certitude de danger ?

Des conclusions que l'ANSES elle-même juge impossibles à attribuer au vapotage seul

Les médias ont mis sous silence un élément méthodologique majeur du rapport : l'ANSES reconnaît elle-même l'impossibilité d'isoler les effets propres au vapotage. L'Agence souligne que « *98 % des vapoteurs adultes sont fumeurs ou anciens fumeurs* » (p. 17) et que « *le manque d'informations sur le statut tabagique, antérieur ou actuel, des participants rend difficile l'interprétation des résultats, alors que ce tabagisme antérieur ou actuel peut avoir induit, ou induire, des lésions chez les vapoteurs* » (p. 17).

Autrement dit : les effets observés peuvent être dus au tabac, pas au vapotage. Sur la BPCO (bronchopneumopathie chronique obstructive) par exemple, l'ANSES est explicite : « *L'absence d'études longitudinales des sujets "jamais fumeurs" rend difficile toute conclusion spécifique à l'exposition au vapotage* » (p. 13). Comment certains médias peuvent-ils présenter comme avérés des risques que l'Agence elle-même déclare impossibles à attribuer spécifiquement à la cigarette électronique ?

Un outil de sevrage tabagique, pas un phénomène de mode

L'ANSES estime à 700 000 le nombre de personnes ayant arrêté de fumer grâce à la cigarette électronique (p. 2). L'Agence recommande d'ailleurs explicitement que « *la cigarette électronique peut être une solution alternative* » pour les fumeurs en difficulté, « *dans un esprit de réduction des risques par rapport à la cigarette conventionnelle* » (p. 27).

Ces données, absentes de la quasi-totalité des articles, changent pourtant radicalement la lecture du rapport. Le vapotage n'est pas une lubie de non-fumeurs en quête de sensations : c'est un outil de santé publique utilisé par des millions de Français pour échapper aux 75 000 morts annuels du tabac. En omettant ce contexte, les médias privent leurs lecteurs de l'information qui leur permettrait de comprendre pourquoi l'ANSES, tout en appelant à la vigilance, ne condamne pas le vapotage mais l'inscrit dans une logique de réduction des risques.

Une désinformation aux conséquences sanitaires

L'ANSES pointe le problème : « *La plupart des jeunes adultes et les utilisateurs occasionnels perçoivent davantage le vapotage comme une pratique au moins aussi nocive que les cigarettes traditionnelles, indiquant la nécessité de mieux documenter le sujet, en vue d'améliorer les messages de santé publique* » (p. 3). Le traitement médiatique de ce rapport ne fait que renforcer cette perception erronée. En présentant le vapotage comme équivalent au tabac en termes de risques, alors que l'ANSES conclut exactement l'inverse, ces articles découragent des fumeurs de franchir le pas vers une alternative que la science établit comme moins nocive. Cette désinformation a un coût : il se compte en vies humaines.

« *Nous saluons le travail remarquable de l'ANSES. Cette expertise indépendante est indispensable pour éclairer les pouvoirs publics et leur permettre de prendre des décisions de santé publique éclairées.*

En revanche, Kumulus Vape ne tolérera plus les déformations graves dont ce rapport a fait l'objet dans certains médias. Notre Groupe s'inscrit pleinement dans la mission de réduction des risques liés au tabagisme. Nous n'avons jamais prétendu que le vapotage était sans risque, et l'ANSES ne le dit pas davantage. Mais transformer des hypothèses scientifiques en certitudes médicales, escamoter la comparaison favorable avec le tabac fumé, faire d'un niveau de preuve qualifié de "possible" une alerte sanitaire : ce n'est pas informer, c'est mentir par omission.

Face à la gravité de certains traitements audiovisuels, nous allons saisir l'ARCOM et étudier l'ensemble des recours disponibles concernant la presse écrite. Les Français méritent une information fidèle aux conclusions scientifiques, pas des titres racoleurs qui les maintiennent captifs du tabac. » **déclare Rémi Baert, Président-Directeur Général du Groupe Kumulus Vape.**

*L'ensemble des citations du présent communiqué de presse sont issues du Rapport ANSES « *Évaluation des risques sanitaires liés aux produits du vapotage* », réalisé en décembre 2025 et publié le mercredi 4 février 2026. Ce document est consultable dans son intégralité à l'adresse suivante :

<https://www.anses.fr/system/files/TABAC2023-AUTO-0223-RA.pdf>

À propos de Kumulus Vape

Kumulus Vape s'est rapidement imposé comme l'un des principaux acteurs français de la vape. Fondée en 2012, l'entreprise s'engage à proposer une alternative sûre et performante au tabac fumé, en mettant à disposition des consommateurs et des professionnels l'un des catalogues de cigarettes électroniques les plus riches du marché, avec plus de 11 000 références. En 2025, Kumulus Vape a réalisé un chiffre d'affaires de 57,4 millions d'euros. Basée à Corbas, dans la Métropole de Lyon, la société emploie aujourd'hui 70 salariés et est cotée sur Euronext Growth depuis juin 2021 (code ALVAP / ISIN : FR0013419876).

**Contact****Kumulus Vape**

Vincent Baudoin

Directeur de la communicationv.baudoin@kumulusvape.fr

06 10 84 52 59